

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, tenue le 8 mai 2017 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 20 h.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et messieurs les conseillers François Charpentier, Léonard Payette, Roger Lauzon et François Gagné.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Denis Malouin, est aussi présent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

4. Finances et trésorerie

- 4.1 Dépôt de la liste des comptes payés
- 4.2 Acceptation des comptes à payer

5. Administration générale

- 5.1 Emprunt temporaire pour le règlement numéro 309-09-16
- 5.2 Embauche au poste de secrétaire-trésorière et directrice générale
- 5.3 Ouverture de poste et embauche au poste d'adjointe administrative – Direction générale, communications et loisirs
- 5.4 Réaménagements de locaux au centre administratif
- 5.5 Mandat – Bélanger Sauvé – 3, rue Robitaille
- 5.6 Autorisation de conclure une entente relative à la fourniture du service de transport collectif avec le Réseau de Transport Métropolitain pour le transport régulier et adapté

6. Sécurité publique

- 6.1 Adoption du plan de mise en œuvre de l'année 5 du schéma de couverture de risques de la MRC de L'Assomption

7. Travaux publics, parcs et bâtiments

- 7.1 Contrat pour la construction de la chaussée, de reprofilage des fossés et de remplacement de ponceaux sur le Rang de la Côte Saint-Louis

8. Hygiène du milieu

9. Urbanisme et environnement

- 9.1 Avis de motion règlement numéro 317-05-17
- 9.2 Projet de règlement numéro 317-05-17

10. Loisirs et culture

- 10.1 Contrat d'entretien préventif pour la patinoire Jacques-Demers
- 10.2 Demande à la Commission scolaire pour la location de locaux
- 10.3 Achat d'un panneau d'affichage et aménagement au Parc Goyette
- 10.4 Budgets alloués pour certains événements

11. Dépôts de rapports, documents, etc.

11.1 Dépôt de l'état comparant les revenus et dépenses au 31 mars des années 2016 et 2017

12. Période de questions

13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Denis Lévesque procède à l'ouverture de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

072-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller François Gagné appuyée par Monsieur le conseiller Roger Lauzon, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout des points suivants :

7.2 Travaux sur le ponceau du 1, rue Béram

9.3 Appui à Monsieur Frédéric Amireault auprès de la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)

10.5 Embauche des moniteurs et des monitrices pour le camp de jour

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 AVRIL 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 24 AVRIL 2017

073-05-17

Sur la proposition de Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny appuyée par Monsieur le conseiller François Gagné, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 avril 2017 soient adoptés tel qu'écrit au livre des délibérations.

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS

074-05-17

Que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'avril 2017, payés au 3 mai 2017.

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

4.2 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

075-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller François Gagné appuyée par Monsieur le conseiller François Charpentier, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à émettre les chèques pour le paiement des factures de mars pour un montant de 106 538,92 \$

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 309-09-16

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut emprunter temporairement les sommes nécessaires en attendant le financement permanent d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement numéro 309-09-16 pour un montant n'excédant pas 1 992 610 \$;

076-05-17

Sur la proposition de Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny appuyée par Monsieur le conseiller Roger Lauzon, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que demande soit faite à la Caisse Populaire Desjardins Pierre-Le-Gardeur de prêter temporairement à la Municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, et ce, au besoin une somme n'excédant pas 1 992 610 \$ en vertu de son règlement numéro 309-09-16.

5.2 EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU que le mandat de Monsieur Denis Malouin à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim arrive à son terme ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une directrice générale et secrétaire-trésorière permanente;

ATTENDU qu'un processus de sélection a été effectué et qu'une candidate a été sélectionnée;

ATTENDU que le conseil souhaite un transfert des dossiers en cours;

EN CONSÉQUENCE,

077-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller François Gagné appuyée par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny, les conseillers votent :

En faveur :

Monsieur le conseiller François Gagné
Monsieur le conseiller Roger Lauzon
Monsieur le conseiller François Charpentier
Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny

Contre :

Monsieur le conseiller Léonard Payette

Il est majoritairement résolu par les conseillers:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que Madame Flavie Robitaille soit embauchée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, et ce, pour une période de deux(2) ans assortie d'une période de probation de six(6) mois à compter du 8 mai 2017;

Que Monsieur le maire Denis Lévesque soit mandaté pour signer au nom de la Municipalité un contrat de travail à intervenir avec Madame Robitaille;

Que par la même résolution Madame Robitaille soit mandatée pour signer tous les effets bancaires ainsi que tous les documents avec les organismes gouvernementaux;

Que le mandat de Monsieur Denis Malouin se prolonge jusqu'au 11 mai 2017 à titre de conseiller à la direction générale aux conditions établies lors de son embauche;

Que Monsieur Malouin soit remercié pour son travail consciencieux et professionnel lors de son mandat.

5.3 OUVERTURE DE POSTE ET EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE – DIRECTION GÉNÉRALE, COMMUNICATIONS ET LOISIRS

ATTENDU la fin du contrat pour les services de loisirs avec la Ville de l'Épiphanie;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste d'adjointe administrative – Direction générale, communications et loisirs;

ATTENDU l'expérience antérieure de madame Lucie Chaumont au sein de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

078-05-17

Sur la proposition de Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny appuyée par Monsieur le conseiller Roger Lauzon, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que Madame Lucie Chaumont soit embauchée à titre d'adjointe administrative – Direction générale, communications et loisirs assortie d'une période de probation de trois(3) mois à compter du 22 mai 2017;

Que Madame Robitaille, directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée pour signer au nom de la Municipalité un contrat de travail à intervenir avec Madame Chaumont.

5.4 RÉAMÉNAGEMENTS DE LOCAUX AU CENTRE ADMINISTRATIF

ATTENDU que le réaménagement de certains locaux s'impose au centre administratif;

POUR CES MOTIFS,

079-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller François Gagné appuyée par Monsieur le conseiller François Charpentier, il est unanimement résolu par les conseillers:

Qu'un montant maximum de 6 000 \$ soit consacré pour le réaménagement de certains locaux au centre administratif, incluant l'achat de mobilier.

5.5. MANDAT – BÉLANGER SAUVÉ – 3, RUE ROBITAILLE

ATTENDU que le conseil a mandaté ses procureurs par résolution 255-10-15 afin de transmettre une mise en demeure aux propriétaires de l'immeuble du 3, rue Robitaille, afin que ceux-ci se conforment à la réglementation;

ATTENDU qu'un avis formel a été signifié aux propriétaires concernés le 20 octobre 2016 et que depuis, aucune solution n'a pu être arrêtée afin de corriger la situation illégale prévalant sur cet immeuble;

080-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Roger Lauzon appuyée par Monsieur le conseiller François Gagné, il est unanimement résolu par les conseillers:

De mandater le cabinet Bélanger Sauvé à entreprendre les recours judiciaires nécessaires afin que soit régularisée la situation prévalant sur l'immeuble du 3, rue Robitaille.

5.6. AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN POUR LE TRANSPORT RÉGULIER ET ADAPTÉ

ATTENDU que le Réseau de Transport Collectif Régional de la MRC de l'Assomption sera remplacé à compter du 1^{er} juin 2017 par le Réseau de Transport Métropolitain pour les services de transport régulier et adapté;

ATTENDU que le Réseau de Transport Métropolitain propose à la Paroisse de l'Épiphanie un contrat de service du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 aux conditions en vigueur avec le RTCR pour la fin de la période couverte par l'entente initiale;

081-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller François Gagné appuyée par Monsieur le conseiller Roger Lauzon, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que la Paroisse de l'Épiphanie accepte l'offre du Réseau de Transport Métropolitain;

Que Madame Flavie Robitaille secrétaire-trésorière et directrice générale et Monsieur Denis Lévesque, maire, soient mandatés afin de ratifier cette entente.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANNÉE 5 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la *loi sur la sécurité publique*, L.R.Q., c. S-3.4, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre accompagnant le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a déposé le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de L'Assomption en date du 25 mars 2010;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie a procédé à l'analyse du plan de mise en œuvre dudit schéma énoncé au deuxième considérant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie est en accord avec son plan de mise en œuvre prévu au schéma et qu'elle s'engageait à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le Service de prévention et lutte contre les incendies de la Ville de Repentigny présentait le rapport de l'année 5 du plan de mise en œuvre daté d'avril 2017;

082-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller François Gagné appuyée par Monsieur le conseiller François Charpentier, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de la Paroisse de l'Épiphanie adopte le rapport de l'année 5 de notre Municipalité tel que présenté par le Service de prévention et lutte contre les incendies de la Ville de Repentigny.

7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE, DE REPROFILAGE DES FOSSÉS ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG DE LA CÔTE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le règlement numéro 309-09-16 a été approuvé par le MAMOT le 7 avril 2017;

ATTENDU qu'EFEL Experts-conseils recommande d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire, l'entrepreneur Maskimo Construction Inc. pour un montant de 1 741 020,75 \$;

EN CONSÉQUENCE,

083-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Roger Lauzon appuyée par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le contrat pour la construction de la chaussée, de reprofilage des fossés et de remplacement de ponceaux sur le Rang de la Côte Saint-Louis, soit accordé à l'entrepreneur Maskimo Construction Inc., et ce, pour un montant de 1 741 020,75\$.

7.2 TRAVAUX SUR LE PONCEAU DU 1, RUE BÉRAM

ATTENDU qu'un ponceau a été emporté par les récentes précipitations sur le terrain municipal au 1 rue Béram;

ATTENDU que des travaux d'empierrement d'urgence sont nécessaires afin de limiter l'érosion ainsi le dépôt de sédiments dans les cours d'eau en amont;

ATTENDU qu'une estimation des travaux a été effectuée par les Excavations G. Allard;

084-05-17

Sur la proposition Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny appuyée par Monsieur le conseiller François Charpentier, il est unanimement résolu par les conseillers:

D'autoriser les travaux d'empierrement par l'entreprise Excavations G. Allard pour un montant maximal de 15 000\$.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 317-05-17

085-05-17

Je, Roger Lauzon, conseiller donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 277-07-13, le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et le Règlement 281-07-13 relatif aux permis et certificats.

9.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-05-17 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 277-07-13, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 278-07-13 ET LE RÈGLEMENT 281-07-13 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS.

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme numéro 277-07-13, le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et le Règlement 281-07-13 relatif aux permis et certificats sont en vigueur sur le territoire de la Paroisse de L'Épiphanie depuis le 10 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 47 à 53.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LRQ c. A-19.1, la MRC de L'Assomption a adopté le Règlement 146-07 modifiant le Règlement 146 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 146-07 de la MRC de L'Assomption est entré en vigueur le 19 janvier 2017 suite à la réception de l'avis gouvernemental signifiant la conformité du règlement de la MRC aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme LRQ c. A-19.1, les municipalités constituant la MRC de L'Assomption doivent, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement 146-03, adopter tout règlement de concordance pour se conformer au schéma nouvellement modifié;

CONSIDÉRANT QUE des corrections d'ordre administratives devaient être apportées au plan de zonage afin d'éviter des erreurs d'interprétation;

EN CONSÉQUENCE,

086-05-17

Sur la proposition Monsieur le conseiller François Gagné appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier, il est unanimement résolu par les conseillers:

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 317-05-17 modifiant le plan d'urbanisme numéro 277-07-13, le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et le Règlement 281-07-13 relatif aux permis et certificats.

9.3 APPUI À MONSIEUR FREDERIC AMIREAULT AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ)

ATTENDU que Monsieur Frédéric Amireault s'est vu refuser par la CPTAQ l'autorisation de construire sa résidence sur le lot 2 362 765;

ATTENDU que la Paroisse de l'Épiphanie considère que cette construction est conforme à l'ensemble de la réglementation municipale;

ATTENDU que la Paroisse de l'Épiphanie considère que l'entreprise Les Fermes Yvon Amireault est un apport estimable à notre municipalité;

087-05-17

Sur la proposition Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny appuyée par Monsieur le conseiller François Gagné, il est unanimement résolu par les conseillers:

D'appuyer les démarches de Monsieur Frédéric Amireault auprès de la CPTAQ afin de faire approuver la construction de sa résidence telle que présentée à la Municipalité.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF POUR LA PATINOIRE JACQUES-DEMERS

ATTENDU que le contrat d'entretien préventif pour la patinoire Jacques-Demers, avec l'entreprise Fixair Inc. se terminait au printemps 2017;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'avoir un contrat d'entretien préventif incluant :

- mise en marche du système de réfrigération à l'automne
- visite d'inspection durant la saison
- mise en veilleuse du système de réfrigération au printemps
- les analyses d'huile

ATTENDU que l'entreprise Fixair inc, propose de renouveler le contrat actuel pour une période de trois ans, et ce, sans augmentation de coût annuel ou de taux horaire;

POUR CES MOTIFS,

088-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller François Gagné appuyée par Monsieur le conseiller Roger Lauzon, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer le contrat d'entretien préventif pour la patinoire Jacques-Demers avec l'entreprise Fixair Inc., et ce, pour un montant annuel de 1 980 \$, excluant les taxes applicables.

10.2 DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LA LOCATION DE LOCAUX

ATTENDU que la Paroisse de L'Épiphanie n'a plus d'entente intermunicipale en loisirs avec la Ville de L'Épiphanie depuis 1^{er} septembre 2016;

ATTENDU que la Paroisse de L'Épiphanie a besoin de plateau sportif additionnel;

ATTENDU que la Commission Scolaire des Affluents a signé un protocole d'entente avec la Ville de L'Épiphanie en 2014 pour une durée de 10 ans;

ATTENDU que ce protocole est de rendre des infrastructures disponibles aux municipalités pour les loisirs;

ATTENDU que les citoyens de la Paroisse sont des payeurs de taxes scolaires;

ATTENDU que ces payeurs de taxes sont brimés dans leur droit puisqu'ils n'ont pas accès à ces infrastructures;

ATTENDU que la Ville a actuellement la responsabilité de la gestion du protocole et en fait un usage discriminatoire au détriment des citoyens de la Paroisse;

ATTENDU que dans votre protocole d'entente à l'article 19 définissant un délai de 90 jours pour modifier le protocole;

ATTENDU que la Commission Scolaire a un devoir d'équité auprès des citoyens de chacune des municipalités.

089-05-17

Sur la proposition de Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny appuyée par Monsieur le conseiller François Gagné, il est unanimement résolu par les conseillers:

De demander à la Commission Scolaire des Affluents de rendre disponible l'école St-Guillaume pour les loisirs de la Paroisse de l'Épiphanie.

D'autoriser le maire et la direction générale à négocier et signer un protocole d'entente avec la Commission Scolaire des Affluents pour l'utilisation de l'école St-Guillaume pour les citoyens de la Paroisse de L'Épiphanie.

10.3 ACHAT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE ET AMÉNAGEMENT AU PARC GOYETTE

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau panneau d'affichage pour le terrain de baseball du parc Goyette et de réaliser certains aménagements audit terrain;

ATTENDU qu'une somme de 20 000 \$ a été prévue au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE,

090-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller François Gagné appuyée par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise des dépenses n'excédant pas 20 000 \$ pour l'achat d'un panneau d'affichage et la réalisation de certains aménagements au parc Goyette.

10.4 BUDGETS ALLOUÉS POUR CERTAINS ÉVÉNEMENTS

ATTENDU que des montants ont été prévus au budget 2017, pour la réalisation de certains événements;

POUR CES MOTIFS,

091-05-17

Sur la proposition de Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny appuyée par Monsieur le conseiller François Gagné, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que des montants soient alloués pour la réalisation des événements suivants :

- Journée de l'environnement 6 000 \$
- Festivités de la Saint-Jean 3 000 \$
- Journée des voisins 2 000 \$

10.5 EMBAUCHE DE MONITEURS ET MONITRICES POUR LES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis sur pied un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit embaucher le nombre requis de moniteurs et monitrices au prorata des inscriptions;

POUR CES MOTIFS,

092-05-17

Sur la proposition de Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny appuyée par Monsieur le conseiller François Charpentier, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la responsable des camps de jour soit autorisée à embaucher le nombre de moniteurs et monitrices nécessaires au bon déroulement des camps de jour;

Que par la même résolution la responsable est autorisée à inscrire les moniteurs et monitrices pour la formation DAFA et pour les cours de RCR.

11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.

093-05-17

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dépose un état comparant les revenus et dépenses au 31 mars des années 2016 et 2017, et ce, conformément à l'article 176,4 du Code municipal.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20 h 14 à 21 h 12)

Monsieur le maire invite les personnes présentes à adresser de questions au conseil municipal.

De nombreuses questions sont adressées au conseil par les personnes présentes dans la salle.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 H 12

094-05-17

Sur la proposition de Monsieur le conseiller François Gagné appuyée par Monsieur le conseiller Roger Lauzon, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que la séance soit levée à 21 h 12.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque
Maire

Denis Malouin,
Directeur général et secrétaire-trésorier